# CLOTURE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2024

# Délibérations prises du numéro 75 à 76

Maire	CHARRUYER Sébastien	Thury
Secrétaire de séance	PEZOUS Magali	

# TABLE RÉCAPITULATIVE de la séance du 19 décembre 2024

DATE	NUMERO	OBJET	APPROBATION
19/12/2024	2024_75	Validation de l'entreprise pour les reprises de concession au cimetière Saint Jacques	A L'UNANIMITE
19/12/2024	2024_76	Subventions aux associations 2024	A L'UNANIMITE

### République française

#### Département du Tarn

# Commune de Parisot

Séance du jeudi 19 décembre 2024

Date de la convocation: 13/12/2024

Membres en exercice :

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-neuf décembre l'assemblée régulièrement

convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Sébastien

15

CHARRUYER

Présents: 12

Présents: Sébastien CHARRUYER, Magali PEZOUS, Didier DEMBLANS, Pascal NÉEL, Michelle NOUVELLON, Céline ASTRIE,

Votants: 14

Laurent BOIZIOT, Leslie CARRASCO, Anne-Sophie DEVIENNE, Fabrice LEMONNIER, Jean-Benoît LEPERS, Anne MARROCANO

Pour: 14

Représentés: Didier VALAX par Sébastien CHARRUYER, Isadora

DANJAU par Anne-Sophie DEVIENNE

Contre: 0

Excusés: Jésus ARCA

Abstentions: 0

Absents:

Secrétaire de séance: Magali PEZOUS

# Objet: Validation de l'entreprise pour les reprises de concession au cimetière Saint Jacques - 2024\_75

Monsieur le Maire informe le Conseil que des devis ont été sollicités auprès d'entreprises pour les reprises de concession au cimetière Saint Jacques,

Deux entreprises ont répondu aux sollicitations de la commune :

-MARBRERIE DU TARN: 9815.81 € HT

-MONUMENTS FUNERAIRES SEGUR: 7 325 € HT

Après avis de la commission cimetière sur l'opportunité d'engager les travaux et de consulter plusieurs entreprises, c'est l'entreprise MONUMENTS FUNERAIRES SEGUR qui est proposée pour la réalisation des travaux. Cette entreprise est déjà intervenue sur certains caveaux dans le passé. Le financement sera assuré par la revente des caveaux recensés.

Le montant des travaux est estimé à 7 325 € HT soit 8 790 € TTC

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

-APPROUVE la proposition de l'entreprise MONUMENTS FUNERAIRES SEGUR pour les travaux de reprise des concessions au cimetière Saint Jacques.

-AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à viser toutes les pièces administratives et comptables qui se rapporteront à cette opération.213- Travaux cimetière

La secrétaire de séance,

**AGEDI** Dépôt Préfecture d'ALBI

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 21/12/2024 De le RRUYER De le RRUYER

Magali PEZOUS



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 21/5/2024 et publié ou notifié le 71/12/2024

AGEDI Dépôt Préfecture d'ALBI

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 21/12/2024 081-218102028-20241219-2024\_75-DE

## République française

#### Département du Tarn

# Commune de Parisot

## Séance du jeudi 19 décembre 2024

Date de la convocation: 13/12/2024

Membres en exercice :

15

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-neuf décembre l'assemblée régulièrement

convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Sébastien

CHARRUYER

Présents: 12

Présents: Sébastien CHARRUYER, Magali PEZOUS, Didier DEMBLANS, Pascal NÉEL, Michelle NOUVELLON, Céline ASTRIE, Laurent BOIZIOT, Leslie CARRASCO, Anne-Sophie DEVIENNE,

Votants: 14

Fabrice LEMONNIER, Jean-Benoît LEPERS, Anne MARROCANO

Pour: 14

Représentés: Didier VALAX par Sébastien CHARRUYER, Isadora

Contre: 0

DANJAU par Anne-Sophie DEVIENNE

Abstentions: 0

Excusés: Jésus ARCA

Absents:

Secrétaire de séance: Magali PEZOUS

## Objet: Subventions aux associations 2024 - 2024 76

Vu la nomenclature M57,

Vu le budget primitif 2024,

Vu les demandes reçues par différentes associations du territoire,

Vu la délibération 2020-52 du 08/10/2020 par laquelle le Conseil municipal fixe notamment les principes généraux d'attribution,

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal a fixé par délibération les principes généraux de subventions aux associations :

- Examen en commission d'action sociale,
- Dossier de candidature (dernier compte-rendu d'assemblée générale, avec rapport moral et financier, présentation de la destination de la subvention et objectif recherché, présentation du nombre d'adhérents ou de bénéficiaires de la commune).

S'agissant d'une demande pour le financement d'un voyage scolaire à Bonascre (Ariège) et vue le nombre important de 16 élèves de Parisot concernés.

Monsieur le Maire présente au Conseil les propositions de subventions 2024 aux associations :

Types	Associations	2023	2024
	Le collège Le Clézio : Voyage	150 €	150 €
vocation scolaire	scolaire		

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AGEDI** 

Dépôt Préfecture d'ALBI

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 21/12/2024 081-218102028-20241219-2024 76-DE -APPROUVE le principe d'attribution des montants des subventions aux associations 2024, tel que présenté.

La secrétaire de séance Magali PEZQUS

0Le Maire, Sébastien CHARRUYER

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le 1/2 / 20 22 et publié ou notifié

le <u> 21 | 12 | 20 2 lu</u>

AGEDI Dépôt Préfecture d'ALBI

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 21/12/2024 081-218102028-20241219-2024\_76-DE